VIVIENNE
INVESTISSEMENT

LETTRE AUX PORTEURS DE PARTS DES FCP GERES PAR VIVIENNE INVESTISSEMENT

Paris, le 8 septembre 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts des Fonds Commun de Placement (FCP) gérés par la société de gestion Vivienne Investissement identifiés dans le tableau figurant en annexe de ce courrier et nous vous informons à ce sujet de modifications à venir.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Votre société de gestion vous informe qu'après un accord passé avec la société Auris Gestion, la gestion financière de ses trois FCP va être transférée à Auris Gestion, société de gestion de portefeuilles agréée par de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-04000069, sise au 153 Boulevard Haussmann, 75008 Paris.

A cette occasion, les prospectus de vos FCP sont modifiés pour acter de ce changement de société de gestion.

A noter que les objectifs de gestion, les stratégies d'investissement, les frais ainsi que les profils de risque / rendement de vos FCP restent inchangés.

Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces modifications entreront en vigueur le **15 septembre 2025**, de manière automatique et sans aucune démarche de votre part.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement /Risque :** Non
- **Augmentation du profil de risque :** Non
- **Augmentation potentielle des frais :** Non
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque :** Non significative[1].

Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Compte tenu de la nature de l'opération, il n'y a pas d'impact fiscal particulier.

Quelles sont les principales différences entre le fonds / SICAV dont vous détenez des parts ou actions actuellement et le futur fonds / SICAV ?

Voici les principales différences entre le FCP et le Compartiment de votre SICAV.

	AVANT	APRES
Acteurs intervenant sur le fonds /la SICAV		
Société de gestion*	Vivienne Investissement	Auris Gestion
Commercialisateur	Vivienne Investissement	Auris Gestion

* Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 02/09/2025.

[1] Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution du fonds à une ou plusieurs typologies de risques

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Ces opérations interviendront de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elles n'étaient pas conformes à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans le prospectus, le rachat de vos parts sans frais.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du prospectus et des documents d'informations clés relatifs à votre FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'Auris Gestion.

Nous vous invitons à consulter le site internet de la société de gestion https://www.aurisgestion.com.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

En l'absence d'avis sur cette opération, nous vous invitons également à prendre contact avec votre conseiller ou distributeur.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Vivienne Investissement

Laurent JAFFRES
Président

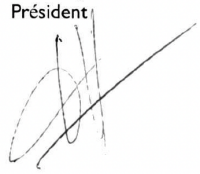

FCP	Classes de parts	Code ISIN
Bréhat	I	FR0013192424
	E	FR0014004CD6
	P	FR001400IQ30
Mach 3	A	FR0012780757
	E	FR0012780765
	S	FR0013192846
	P	FR0013452422
Ouessant	A	FR0010985945
	P	FR0011540558
	E	FR0011451103